

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

| | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|
| Ville de Montréal | Assemblée du | 14 janvier 2003 |
| | Séance(s) tenue(s) le(s) | 14 janvier 2003 |
| | Numéro de la résolution | CA03 140005 |

| | |
|---|--|
| Numéro de dossier : 1020689003 | |
| Unité administrative responsable | Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises |
| Objet | Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry. (Projet de Tennis Canada) |

| | |
|--|---------------------|
| Résultat de l'assemblée du conseil d'arrondissement Adopté Dissidence | Commentaires |
|--|---------------------|

Article 40.002 : Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par la conseillère Mary Deros

d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc Extension (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d' affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry.

Mandater l' Office de consultation publique de Montréal pour tenir l' assemblée publique prévue à l' article 109.2 de la Loi sur l' aménagement et l' urbanisme, conformément au paragraphe 2e du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.

Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1020689003
R40.002
FL